

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE SAINT-JORY (HAUTE-GARONNE)**

L'an deux mille vingt-cinq, le 28 janvier, à 20h, le CONSEIL MUNICIPAL de la Commune de SAINT-JORY (HAUTE-GARONNE), étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Victor DENOUVION, Maire. Convocation du 22/01/2025.

Nombre de Conseillers en exercice : 29

Étaient présents: DENOUVION Victor, BELBEZE Isabelle, BRUGERE Thierry, ABOULGHAZI Naziha, GUERRERO Lionel, FEZZANI Soufia, LINARES François, DE CARVALHO Albertine, CARNEIRO Jean-Marc, BENCHARGUI Suzanne, BOUTRY Pascal, ROSSETTO Claudine, AUTECHAUD Eric, FARRET Corinne, ROQUES Patrick, COSTES-ROBLES Christelle, CHIBLI Rachid, LAIGNELET Anne, CHEMIN Marie-Ange, GEROMEL Bastien, DEHAUMONT Elodie, BOURGEADE-DELMAS Lucas, GRIMAL Alexandre, ASTEGNO Victoria, GURY Frank.

Avaient donné pouvoir: MILHORAT Claude à CHIBLI Rachid, BAHUT Cécile à COSTES-ROBLES Christelle, GOMEZ-GEIL Clémentine à FEZZANI Soufia, PATEY Stéphanie à ASTEGNO Victoria.

M. Lucas BOURGEADE-DELMAS est élu secrétaire de séance.

Présents : 25
Votants : 29
Pour : 29
Contre :
Abstention :

OBJET : DÉLIBÉRATION N° 2025-06 – CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LÉO LAGRANGE SUD-OUEST POUR LA MISE EN PLACE DE FORMATIONS D'ANIMATEUR

Mme COSTES-ROBLES, rapporteure, fait part des difficultés à recruter sur le territoire des animateurs pour les structures périscolaires et extrascolaires.

Les échanges avec la mission locale et le CBE Nord 31 renseignent d'une recrudescence de réorientation avec des jeunes qui évoquent l'animation volontaire.

Or, les contraintes de mobilité ne favorisent pas l'accès vers ces formations. En sus, le coût de la formation peut démotiver les plus enthousiastes.

La collectivité envisage de proposer une formation à Saint-Jory à proximité des citoyens afin d'éviter des déplacements soit des parents pour les mineurs, soit des stagiaires, avec un tarif attractif pour les jeunes domiciliés à Saint-Jory de 320€ au lieu de 380€.

La collectivité prendrait à sa charge le repas des jeunes de Saint-Jory sur la pause méridienne.

À cet effet, une convention de partenariat avec Léo Lagrange doit être conclue, au titre de l'année 2025.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ

APPROUVE la convention de partenariat entre la commune de Saint-Jory et l'Association Léo Lagrange Sud-Ouest pour l'organisation de formation BAFA ;

AUTORISE le Maire à la signer la convention.

FAIT ET DÉLIBÉRÉ LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait conforme au registre.

Publié le : 10 FEV. 2025



Le Maire, Victor DENOUVION


Le secrétaire de séance, Lucas BOURGEADE-DELMAS

Accusé de réception en préfecture
031-213104904-20250128-DELIB202506-DE
Reçu le 06/02/2025

